

EDITO

2025 a été une belle année pour FNE Anjou qui a célébré ses 60 ans d'existence « au service de l'Anjou ». Cet anniversaire met en lumière notre persévérance collective pour représenter les enjeux environnementaux et patrimoniaux dans les processus de concertation en réussissant, parfois, à rééquilibrer certaines décisions manifestement défavorables ou à voir des projets néfastes abandonnés.

Nos associations travaillent en réseau, en complémentarité. Elles sont, chacune dans ses domaines, des chevilles ouvrières de l'accompagnement nécessaire à l'adaptation collective et à l'acceptabilité des changements de nos modèles de production et de nos modes de consommation. Personne ne peut plus maintenant ignorer les défis immenses auxquels nous devons faire face : le bouleversement climatique, les questions de santé environnement et l'effondrement de la biodiversité.

A l'heure où la tentation est grande de mettre ces enjeux au second plan, nous devons persévérer dans un dialogue constructif et ferme, au service de la transmission d'un Monde Vivable aux jeunes générations.

Florence Denier-Pasquier
Co-Présidente de
France Nature Environnement Anjou

■ Nouvelle victoire pour les haies

Un arrachage de haies, constaté par l'OFB en février 2021, avait entraîné la condamnation en février 2024 de plusieurs sociétés agricoles et de leur gérant, M Laurent Cellier. Portée en appel, cette affaire a été rejugée, et par un arrêt de septembre 2025, les condamnations ont été confirmées.

Cette victoire intervient malgré la nouvelle loi d'orientation agricole (LOA) du 24 mars 2025, plus permissive en matière de destruction de haies. Première décision rendue au stade de l'appel depuis cette loi, cet arrêt relativise fortement la victoire revendiquée par la FNSEA. La dépénalisation de la destruction d'habitats et individus d'espèces protégées ne concerne en effet pas les cas les plus graves de négligences voire d'atteintes intentionnelles, seuls cas faisant véritablement l'objet de verbalisations de la police de l'environnement et de poursuites de la part des parquets.

Cette décision réaffirme l'enjeu comme notre détermination à la préservation des haies dont la disparition très rapide (70 % de moins en 50 ans) contribue à l'érosion catastrophique de la biodiversité et à la dégradation de la qualité et de la régulation de l'eau.



Arbres d'Anjou : un projet fédérateur au coeur du territoire

Une nouvelle reconnaissance de l'inventaire des arbres

Depuis 2019, FNE Anjou propose un inventaire participatif des arbres remarquables du Maine-et-Loire, à destination du grand public. Aujourd'hui, plus de 1300 données enrichissent l'inventaire (arbres, alignements d'arbres et espaces boisés) issues de 150 contributeurs et contributrices.

Pour déployer l'inventaire des arbres remarquables dans le département, FNE Anjou est partenaire du CAUE49 (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) et du département de Maine-et-Loire. L'une des actions phares est d'intégrer les arbres les plus remarquables de notre inventaire à l'observatoire des arbres du Maine-et-Loire du CAUE soutenu par la plateforme participative S-PASS Territoires.

Un comité d'experts s'est réuni fin novembre pour commencer la sélection des arbres parmi près de 200 arbres présélectionnés. Une belle reconnaissance pour cet outil qui reflète la forte mobilisation des citoyens et citoyennes en faveur des arbres !

FNE Anjou en appui d'Angers Loire Métropole sur la charte de l'arbre

Dans le cadre des Assises de la transition écologique organisées en 2020 par Angers Loire Métropole, FNE Anjou a apporté sa contribution portant sur la mise en place de chartes de l'arbre par les collectivités, contribution qui a été retenue. Les bénévoles du groupe Arbres ont alors préparé une trame de charte à adapter aux territoires, et l'ont adressée aux communes, communautés urbaines et EPCI du Maine-et-Loire.

Avec l'aide de FNE Anjou, la ville d'Angers a rédigé sa Charte de l'arbre, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en avril 2024. Plus de 50 structures sont aujourd'hui signataires de la charte (entreprises du paysage, bailleurs sociaux, acteurs locaux de l'aménagement, associations environnementales...).

En janvier 2025, Angers Loire Métropole sollicite à son tour FNE Anjou pour engager l'écriture d'une charte adaptée à son territoire, composé de 27 communes. Cette charte a été adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire en juillet 2025.



Un projet pédagogique et citoyen avec le lycée Le Fresne

Depuis septembre 2025, les étudiants en 2ème année de BTS Aménagements Paysagers au lycée Le Fresne se sont engagés aux côtés de FNE Anjou et de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire autour du projet ambitieux de recenser et valoriser les plus beaux arbres du territoire.

Pilotés par des bénévoles du groupe Arbres et encadrés par leurs enseignants, 28 étudiants se sont répartis en groupes pour réaliser l'inventaire des arbres à l'automne, grâce à l'outil numérique de FNE Anjou.

Après validation, les arbres retenus sont venus compléter l'inventaire participatif FNE, puis ont été reversés dans la base de données d'ALM pour inscription, ou non, par la commune au PLUi.

Les étudiants ont également pour mission de concevoir des animations, de créer des supports valorisant les arbres remarquables du territoire et de médiatiser leurs actions. Ainsi, avec l'accord de la commune, sept projets ont démarré, dont un magazine sur les arbres, un trail, une exposition dans un EHPAD, un voyage d'orientation, un concours photo, etc. Une restitution publique sera organisée en mars 2026.

Fort du succès de cette première édition, le lycée Le Fresne souhaite poursuivre l'initiative en 2026-2027 sur une autre commune et prolonger cette démarche de connaissance et de mise en valeur du patrimoine arboré ligérien.

Un projet qui illustre parfaitement la complémentarité entre acteurs associatifs, collectivités et établissements d'enseignement et qui met en lumière le rôle essentiel de la jeunesse dans l'action environnementale. ●

Exposition "Arbres remarquables d'Anjou" : Un Voyage immersif à Angers

Une exposition surprenante et enrichissante, qui nous explique pourquoi et comment sauvegarder ces êtres vivants.

Une invitation à découvrir la beauté des arbres du territoire

Du 20 novembre 2025 au 24 avril 2026, la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage à Angers accueille l'exposition "Arbres remarquables d'Anjou". Cette exposition à la fois pédagogique, sensible et scientifique, a été conçue par FNE Anjou et le CAUE de Maine-et-Loire. Elle propose une exploration immersive et sensorielle du rôle essentiel joué par les arbres dans nos écosystèmes, encourageant ainsi les visiteurs à renouveler leur regard sur ces êtres vivants avec lesquels nous partageons notre territoire.

Un parcours pour s'émerveiller, comprendre et protéger

L'exposition vise à susciter l'émerveillement, à améliorer la connaissance des visiteurs et à promouvoir la protection des arbres. Elle met l'accent sur l'urgence de les préserver et de les intégrer davantage dans nos espaces de vie. À travers la présentation d'actions concrètes menées par FNE Anjou et le CAUE49, le public découvre les initiatives locales visant à sauvegarder ce patrimoine naturel.

Photographies, récits et témoignages

Le parcours proposé est jalonné de photographies, de récits et de témoignages qui révèlent la beauté, la fragilité et la puissance des arbres. Les spécimens les plus remarquables sont mis en avant pour leur histoire, leur taille, leur âge ou encore leurs singularités, témoignant ainsi de la richesse du patrimoine arboré local.



Les bienfaits et services écosystémiques des arbres

L'exposition valorise le fonctionnement des arbres et met en lumière les nombreux bienfaits qu'ils apportent : contribution à la biodiversité, régulation du climat, amélioration de la qualité des paysages, ainsi que l'ensemble des services écosystémiques qu'ils offrent gratuitement à la société.

Une exposition itinérante à partir de 2026

À partir de 2026, l'exposition prendra une dimension itinérante et voyagera à travers le département de Maine-et-Loire. Elle ira à la rencontre du public dans les communes, les écoles, les médiathèques ou encore les parcs, afin de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité des arbres remarquables.

Un projet soutenu localement

Ce projet bénéficie du soutien de la Fondation Mécène & Loire et du Département de Maine-et-Loire.

Informations pratiques

L'exposition est installée jusqu'au 24 avril 2026 à la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage, située au 312 avenue René Gasnier à Angers. ●

Des arbres sous surveillance

De nombreux signalements d'arbres menacés de destruction sont adressés à FNE Anjou. Les bénévoles du groupe Arbres d'Anjou sont mobilisés.

FNE Anjou devient une référence dans le domaine de la protection des arbres dans le Maine-et-Loire. C'est pourquoi, notre association reçoit de nombreuses sollicitations de la part de citoyennes et citoyens.

En 2025, une trentaine de personnes nous ont questionnés ou alertés sur des atteintes potentielles ou effectives à des arbres de leur environnement proche. On distinguera trois types de signalements :

- les propriétaires d'arbres remarquables qui souhaitent les protéger en les intégrant dans notre inventaire,
- les riverains d'un projet immobilier qui porte ou pourrait porter potentiellement atteinte à des arbres ou haies,
- plus urgents, les témoins d'abattage ou de taille brutale d'un arbre ou plus souvent d'un groupe d'arbres sur l'espace public ou l'espace privé.

Le groupe de bénévoles Arbres d'Anjou est alors mobilisé. Après un premier contact téléphonique, et quand cela est pertinent, un ou une bénévole se rend sur place pour en savoir plus. La réactivité est toujours souhaitée, à la fois pour répondre aux questionnements et pour obtenir, le cas échéant, des arguments pour s'opposer à une destruction imminente.

Grâce à ce réseau de bénévoles appelés « correspondants locaux », FNE Anjou porte une veille sur les arbres du département et une oreille attentive aux habitants soucieux du patrimoine arboré.

Alors n'hésitez-pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe et agir concrètement pour les arbres de votre environnement ! ●



■ Les animations Arbres en quelques chiffres

- 12 animations organisées pour découvrir les arbres du département, soit plus de 120 personnes sensibilisées à la protection du patrimoine arboré ! Qu'elles se déroulent en milieu boisé ou en ville, ces sorties nous permettent d'éveiller la curiosité du public pour les arbres et de les amener à changer le regard qu'il porte sur eux.
- 6 stands ont permis de faire découvrir nos actions au grand public. Ces événements sont un excellent moyen de rencontrer tous les publics et de présenter nos activités, dans une ambiance chaleureuse d'échange et de partage.
- Intervention lors de l'instance de l'arbre organisée par la ville d'Angers pour l'animation de sa Charte de l'Arbre. Devant la majorité des signataires de la charte, FNE Anjou a rappelé l'application indispensable de la séquence ERC (Éviter Réduire Compenser) pour tous les projets portant atteinte au patrimoine arboré et à l'environnement de manière générale.

Des événements réussis qui montrent l'intérêt que portent les angevines et les angevins à leur patrimoine naturel et nous encouragent à poursuivre notre mobilisation.



Crise démocratique : un débat avec les représentants des pouvoirs publics

Les associations sont légitimes pour porter le débat public et faire valoir les enjeux écologiques et patrimoniaux

C'est sous une température caniculaire, que le 30 juin 2025, FNE Anjou a rassemblé Patricia Blanc Directrice Générale Déléguée de l'ADEME, Christophe Béchu Maire d'Angers, Marie-Josèphe Hamard Vice-présidente du Conseil Départemental 49 en charge de la transition écologique, Pierre-Julien Eymard Directeur de la DDT 49 et le président de FNE nationale Antoine Gatet. Florence Denier-Pasquier, co-présidente de FNE Anjou participait également au débat animé par la journaliste Tiphaine Crézé.



En plein marasme politique, il s'agissait de s'interroger sur la crise démocratique, la légitimité associative, sur la place du mouvement FNE, du plan national au plan local. "Construire un monde vivable : avec qui ? Quel rôle pour les associations ?"

Dans [son rapport moral 2024](#), Antoine Gatet évoquait ces questionnements.

Malgré des reculs sans précédents de la place de la démocratie participative, les associations sont les premières contributrices au débat public environnemental. Dotées d'agrèments reposant sur des engagements au long cours, elles participent aux instances consultatives. Comme l'a souligné Antoine Gatet « nous portons la rigueur de la science, la complexité du dialogue social et environnemental respectueux de l'autre, de la diversité d'opinions, des controverses et de l'action non violente ». L'intérêt général est au cœur de leurs positionnements. Ainsi, les associations du réseau FNE se sentent légitimes pour porter le débat, produire des contributions et mener les combats environnementaux.

Mais FNE a publié en avril dernier [un rapport sur les effets régressifs des politiques successives de simplification](#), menées depuis plusieurs décennies.

Elle note, que sous couvert d'une volonté d'accélération des décisions, les procédures se compliquent, que le nombre d'enquêtes publiques se réduit, que les instances de concertations sont de moins en moins consultées... Bref, que la démocratie environnementale pâtit de ces procédures de simplification.

Les débats avec les participants et avec le public ont porté sur la diversité du rôle des associations et la façon dont elles pouvaient redonner une capacité d'action aux citoyens.

En examinant le rôle des instances consultatives, les représentants des pouvoirs publics se sont montrés satisfaits de leur fonctionnement alors que les représentants associatifs ont regretté leur affaiblissement et des compromis qui étaient loin d'être à la hauteur des enjeux écologiques.

La dimension « aiguillon de l'action publique » du mouvement FNE, qui va si bien avec le symbole du hérisson, a été saluée par l'ensemble des invités : les associations ont un quasi devoir d'interpellation critique. Les représentants associatifs regrettaient néanmoins que peu de place soit encore laissé aux contrepropositions citoyennes.

Enfin tous les membres présents convergeaient en faveur d'un vrai renouvellement des formes démocratiques pour faire évoluer les modes de vie vers plus de sobriété, avec juste répartition des efforts entre tous les acteurs, comme le préconise le rapport Transition(s) 2050 de l'ADEME.

Remerciements chaleureux à l'ADEME qui nous accueillait dans sa salle de restaurant en contre-bas, entourée d'arbres rafraichissants.

FNE a aussi rappelé son soutien à l'ADEME et à ses salariés face à la campagne de déstabilisation qui les a touchés. ●

60 ans au service de l'Anjou, cela valait bien une fête !

La fête a été réussie. Elle a été l'occasion d'un rassemblement marquant des défenseurs de l'environnement et du patrimoine dans le département.

Tous ceux qui se sont réunis le 27 septembre 2025 à la salle Emstal des Pont-de-Cé pour célébrer les 60 ans de FNE Anjou gardent le souvenir d'un moment joyeux et convivial. L'objectif initial était déjà ambitieux : inviter nos vingt associations fédérées et nos adhérents à partager une bière (gratuite pour tous !) et un repas d'anniversaire (bio, local et solidaire, merci à Solidarifood). La bière était bonne et le repas excellent.



Mais nous sommes allés plus loin. En amont, nous avons écrit à plus de cent soixante collectifs et associations du Maine-et-Loire pour les convier à cette journée. Pour beaucoup, il s'agissait d'un premier contact avec notre fédération. C'était une manière de réaffirmer notre volonté de rassembler largement celles et ceux qui défendent l'environnement et le patrimoine dans le département. Nous avons également proposé aux associations de tenir un stand. De cet événement, de nombreux visiteurs retiendront surtout les rencontres avec des militants, la découverte d'actions, et le plaisir de partager accords ou désaccords.

Parmi les animations, l'une consistait à réunir de façon aléatoire des volontaires pour débattre en groupes de cinq ou six personnes. Les thèmes proposés étaient volontairement clivants, pour le plaisir de ne pas être d'accord : « Le barbecue, ça pollue et c'est de la viande mais c'est sympa... », « Le loup, menace pour les éleveurs ou chance pour la biodiversité ? », « Le comté, c'est comme l'avion : plus jamais ! », « Les méga-bassines, solution agricole ou

aberration écologique ? », « Jeter de la soupe sur les tableaux, ça fait avancer la cause ? », « L'A69, pourquoi encore se battre ? », « Ne pas faire d'enfant, le meilleur geste pour la planète ? », « Faut-il interdire le ski en France ? », etc.



Enfin, difficile d'être exhaustif pour rendre compte de cette journée : remise des prix du concours de dessin « Loup y es-tu ? », photos en libre service, musiciens de jazz, spectacle improvisé de la compagnie « Les Expressos », goûter pour les enfants... et, pour les grands, l'achat de la bière des 60 ans. Que de bons souvenirs !

Les retours sont unanimes et se résument ainsi : primo, ça fait du bien de faire la fête. Deuxio, la convivialité est nécessaire pour militer. Tertio, quand est-ce qu'on recommence ? ●



Samedi 27 septembre 2025

**60 ANS
AU SERVICE
DE L'ANJOU**
FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT



Samedi 27 septembre 2025

**60 ANS
AU SERVICE
DE L'ANJOU**
FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Loup, y es-tu ?

À l'occasion de ses 60 ans, FNE Anjou a organisé un concours de dessin pour sensibiliser à la biodiversité et au retour du loup en Anjou.

Le loup fait son retour en Anjou !

La préservation de la biodiversité fait partie des combats que mène FNE Anjou aux côtés des autres associations impliquées pour la vie sauvage, et la réapparition du loup en Maine-et-Loire, confirmée par la préfecture le 7 janvier 2025, ne nous a pas laissés indifférents, tant cet animal est un symbole dans la belle chaîne de la vie menacée chaque jour un peu plus par les activités humaines.

Le retour du loup dans l'ouest de la France est en route et il convient de s'y préparer. À l'échelle nationale comme à celle du département, FNE soutient une présence pérenne du loup en France, alliant une politique de conservation favorable au maintien de l'espèce et aux activités agricoles. Elle prône la généralisation des moyens de protection des troupeaux ainsi qu'une lutte sans indulgence contre les destructions illégales.

FNE Anjou, aux côtés de la LPO Anjou, œuvre notamment en ce sens au sein de la cellule de veille mise en place par le préfet du département avec les autres acteurs concernés, dont les représentants du monde agricole.

Un enjeu majeur : sensibiliser le public et particulièrement les jeunes

Retour "officiel" du loup la même année que les 60 ans de FNE Anjou, la coïncidence était trop belle pour ne pas saisir l'occasion d'une opération ludique de sensibilisation des jeunes générations au retour naturel du loup dans notre département et plus largement à la préservation de la biodiversité.

FNE Anjou a donc invité les enfants du Maine-et-Loire à exprimer leur créativité à travers un concours de dessin sur le thème "Loup y es-tu ? ", manière de souhaiter la bienvenue au loup en Anjou. Par ce concours, nous voulions encourager les enfants à découvrir cet animal fascinant, à comprendre son importance écologique et à imaginer comment mieux partager nos territoires avec lui.

Ouvert aux enfants de 6 à 15 ans, ce concours invitait à représenter le loup dans son environnement, sa place dans la nature et les interactions possibles avec les autres espèces, y compris l'humain.

Le jury, composé de naturalistes, artistes et membres de FNE Anjou, a eu beaucoup de mal à choisir parmi les 41 œuvres reçues, dont la créativité et la diversité des émotions qu'elles dégageaient, faisaient plaisir à voir. Evanna HERVÉ dans la catégorie des 11-15 ans, et Mathilda LABROSSE dans celle des 6-10 ans ont été désignées lauréates, mais de nombreux autres participants auraient pu y prétendre, et tous se sont vu attribuer des cadeaux !



Mathilda LABROSSE - 1er prix des 6-10 ans



Evanna HERVÉ - 1er prix des 11-15 ans

L'essentiel, chaque enfant a contribué par sa participation à une réflexion collective sur la biodiversité et sur la nécessité de préserver le vivant sous toutes ses formes. ●

Partout où la nature a besoin de nous !

Grâce à votre soutien, nous souhaitons mener des activités porteuses d'avenir :

- Lutter contre les pollueurs dans l'illégalité ou les atteintes à des espèces protégées en faisant respecter le droit.
- Veiller et participer aux instances de protection du patrimoine et des paysages dans les commissions départementales..

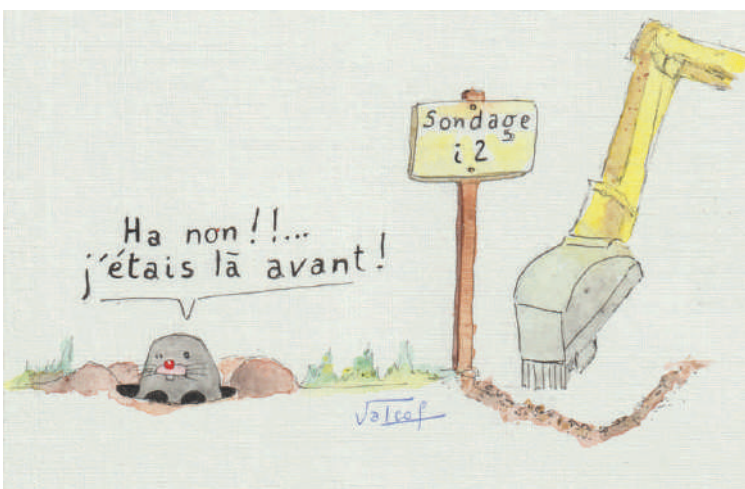
Rejoignez-nous et rendez possible ces actions !

- En adhérant à FNE Anjou sur la plateforme Helloasso (paiement sécurisé) ou par bulletin téléchargeable sur notre site web
- En nous suivant sur nos réseaux sociaux (ci-dessous)
- En vous abonnant à notre infolettre en scannant ce QR code :



Par votre adhésion à FNE Anjou :

Vous rejoignez un mouvement unique, fédérant sur le département plus de 38 000 citoyen-nes et 23 associations. Vous agissez chaque jour, sur le terrain et dans les tribunaux, pour défendre la nature et notre avenir. Vous bénéficiez d'un super-pouvoir : celui de faire entendre la voix de la nature ! Grâce à vous, nous pouvons contribuer à l'indispensable mobilisation vers la transition écologique et la préservation du patrimoine ! ●



La justice demande à la communauté d'agglomération de Saumur de préserver le site Natura 2000 de Méron

FNE Anjou a déposé, en 2020, une requête auprès du tribunal administratif de Nantes pour demander l'annulation de la révision du PLUi de Saumur Loire Développement. Le 27 février 2025, le tribunal a prononcé un sursis à statuer de 12 mois afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de prendre des mesures de régularisation. Comme souligné dans notre requête, le tribunal considère que l'évaluation des incidences de la zone industrielle de Méron sur le site Natura 2000 « Champagne de Méron » est insuffisante. Cette régularisation va attendre, la Communauté d'Agglomération ayant attendu 8 mois avant de prendre une délibération lançant l'étude et les procédures correspondantes. Pendant ce temps, persistent des nuisances et leurs incidences sur la zone Natura 2000.

De nouvelles mines en Anjou ? Une opposition forte émerge

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle a accordé à la société Breizh Ressources, filiale de la société canadienne Aurania, le 3 décembre 2025 pour cinq ans renouvelables, un permis exclusif de recherche de minerais entre Longuenée-en-Anjou (49) et Moisdon-la-Rivière (44) sur 441 km² pour plusieurs dizaines de métaux. C'est un permis frère de ceux accordés en Bretagne.

Un collectif Stop Bélénos soutenu par FNE Anjou en lien avec Eaux et Rivières de Bretagne, s'est constitué afin de dénoncer les potentielles atteintes irréremédiables à l'environnement, au cycle de l'eau, à la santé, au moment de l'exploration des sites et de l'exploitation. La majorité des communes se sont déclarées défavorables. [Une campagne de refus d'accès aux parcelles est en cours.](#)